

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION & DE VENTE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales définissent les modalités de fourniture par HOMNIUM à son Client d'une ou plusieurs prestations de formation. Le contenu et la forme des formations sont définis dans la proposition commerciale.

Article 2 – Modalités d'inscription

Toute proposition de formation est valable deux (2) mois à compter de sa date de rédaction. La mise à disposition par HOMNIUM d'un formateur ne devient définitive qu'après réception de la commande dûment signée par le Client. HOMNIUM se réserve le droit de refuser toute commande lui parvenant moins de trois (3) semaines avant la date prévue de début de la formation. Dans ce cas, le refus est notifié par écrit au Client.

Article 3 – Niveau requis et adéquation

Il appartient au Client de vérifier si le niveau de son personnel amené à suivre l'une des formations dispensées par HOMNIUM correspond au niveau requis pour celle-ci. Par conséquent, HOMNIUM ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'inadéquation des formations proposées aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

Article 4 – Prix et modalités de règlement

4.1 – Prix

Le prix de chaque formation est défini par un devis préalable. Les frais de déplacements du formateur, au-delà de 10 kilomètres au départ de Reims, sont en sus.

4.2 – Facturation et règlement

Pour toute intervention de formation ponctuelle, une facture est adressée au client à la fin de la session. Pour une formation étant dispensée sur une période au-delà d'un mois, HOMNIUM établira une facture correspondante chaque mois au prix de la prestation de formation réalisée dans le courant du mois concerné, majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

Le règlement de toute facture devra intervenir, par chèque ou par virement, dans un délai de trente (30) jours après réception de cette dernière, sauf convention spécifique expresse.

Article 5 – Modalités d'annulation

Toute annulation d'inscription doit être notifiée par écrit à HOMNIUM. Toute annulation d'inscription du Client, intervenant dans les dix (10) jours ouvrés précédant le début de la formation, entraînera le paiement par le Client d'une indemnité égale à 50 % du montant de la formation annulée. Cette indemnité fera l'objet d'une facture payable par le Client à réception.

Article 6 – Mise à disposition de moyens

Le Client fournira toutes les informations nécessaires à la bonne organisation de la formation.

Article 7 – Réalisation de la formation

HOMNIUM dispense directement ses formations ; toutefois HOMNIUM se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de formation dans les mêmes conditions de qualité à un partenaire dûment reconnu et qualifié pour dispenser la formation en répondant aux critères d'exigence et de qualité déterminés.

Article 8 – Propriété intellectuelle

HOMNIUM déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client dans le cadre des présentes. Le Client s'engage à utiliser ces supports de cours et autres ressources pédagogiques dans les limites définies par les présentes. Par conséquent, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non-participants aux formations dispensées par HOMNIUM ou à des tiers, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à sa disposition dans le cadre des présentes, sans l'accord préalable et écrit d'HOMNIUM.

Article 9 – Responsabilité

HOMNIUM s'engage à apporter tout le soin raisonnable possible à l'exécution des actions de formation mises à sa charge dans le cadre de la présente convention. HOMNIUM ne pourra être tenu pour responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner, subis par le Client et/ou ses représentants au cours de l'exécution des présentes, nonobstant le fait qu'HOMNIUM aurait été averti de la réalisation de tels dommages. En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité d'HOMNIUM, l'indemnité mise à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

Article 10 – Droit applicable et litige

La présente convention est régie par le droit français. A défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant les cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 11 – Dispositions générales

Toutes les conditions ci-dessus sont supposées acceptées par le Client dès lors qu'il a passé commande. HOMNIUM se réserve le droit de modifier à tout moment son offre et le prix de ses services.



EURL HOMNIUM au capital de 900 € Siret : 525 310 447 00012 APE : 7022Z
TVA Intracommunautaire : FR9552531044700012
N° de déclaration d'activité : 21 51 01440 51 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
www.homnium-rh.fr
Messagerie : pthiriet@honnium-rh.fr
23, rue Aubert 51100 REIMS Tél. : 03-26-97-86-86 / 06-20-81-01-61

EURL HOMNIUM au capital de 900 € Siret : 525 310 447 00012 APE : 7022Z
TVA Intracommunautaire : FR9552531044700012
N° de déclaration d'activité : 21 51 01440 51 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
www.homnium-rh.fr
Messagerie : phtthiriet@hommium-rh.fr
23, rue Aubert 51100 REIMS Tél. : 03-26-97-86-86 / 06-20-81-01-61